

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

FACILITER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS, POUR UN «
ERASMUS DE L'APPRENTISSAGE » - (N° 1179)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Maillard

ARTICLE 3 BIS

À la première phrase, substituer aux mots :

« l'état des lieux des bourses et des »,

les mots :

« les bourses et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.